

SAS 24 ITALIENS
Société par actions simplifiée au capital de 201.300 euros
Siège social : 24 Bd des Italiens PARIS 9^{ème}
552 124 265 RCS PARIS

552 124 265

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 2 OCTOBRE 2006**

L'an deux mille six, le 2 octobre à treize heures trente,

La société PJB HOLDING, Société Anonyme au capital de 15.000.000 Euros, ayant son siège social 4, boulevard des Capucines, 75009 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 552 055 857 RCS PARIS, **associée unique et Présidente de la Société 24 ITALIENS**, représentée par son Président directeur général, Monsieur Frédéric HOEPPFNER,

Se présente en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Eric Vigoureux aux fonctions de Directeur Général de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses,

Monsieur Frédéric HOEPPFNER préside la présente assemblée,
Monsieur Stéphane LANTIGNER est désigné en qualité de secrétaire de séance.
Monsieur Eric VIGOUREUX est présent.

Graffe du Tribunal de
Commerce de Paris
R
21 OCT 2006

PREMIERE DECISION

N DE DEPOT 98013

L'associée unique, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur Pierre CASSAGNE ayant démissionné de ses fonctions le 27 juillet 2006, à compter de ce jour et jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé statuant sur les comptes clos de l'exercice 2006 à tenir en 2007,

Monsieur Eric VIGOUREUX,
De nationalité Française,
Né le 8 mai 1961 à Aubervilliers (93)
Et demeurant à MORAINVILLIERS (78630) – 22 bis Grande Rue.

Monsieur Eric VIGOUREUX remercie l'Associée unique de la marque de confiance qui lui est témoignée et certifie qu'il n'est frappé d'aucun empêchement et / ou aucune sanction civile et pénale de nature à l'empêcher d'exercer les fonctions de Directeur Général.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution qui précède et ainsi faire modifier le K-bis de la Société.

FV

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution qui précède et ainsi faire modifier le K-bis de la Société.

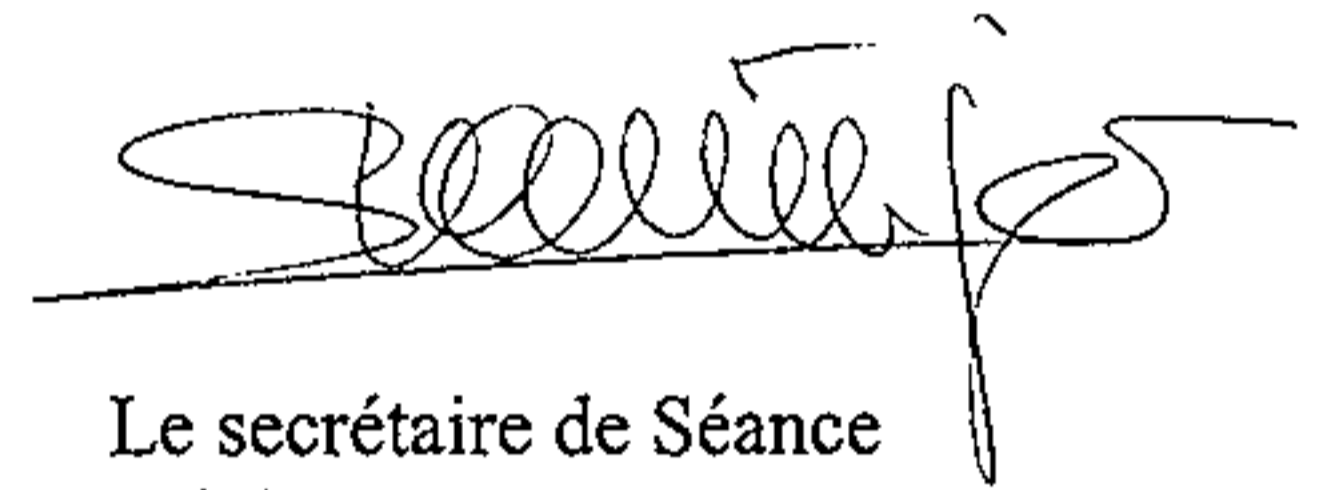
Aucune question particulière n'étant appelée à être débattue, de tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



PJB HOLDING
Associée Unique
Frédéric HOEPFFNER



Le Président de Séance
Frédéric HOEPFFNER



Le secrétaire de Séance
Stéphane LANTIGNER

bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général
de J. Vigoreux
E. Vigoreux
E. Vigoreux